

**Arrêté n° 25-013 portant délégation de signature du président de
l'université Jean Moulin à la directrice de la logistique et du patrimoine**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 20-059 du 25 février 2020 portant nomination de Mme Marie GUILLAUME, ingénieure de recherche, directrice de l'immobilier et de la logistique,

Arrête

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Marie GUILLAUME, directrice de l'immobilier et de la logistique, à l'effet de signer, au nom du président de l'université :

- les documents annexes aux dossiers de déclaration préalable de travaux ;
- les documents annexes aux dossiers d'autorisation d'aménager un établissement recevant du public (ERP) ;
- les plans de prévention de risques ;
- les ordres de missions ;
- les certifications de service fait.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GUILLAUME, délégation est donnée à Monsieur François LEMOINE à l'effet de signer les documents mentionnés à l'article 1.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter du 8 janvier 2025 et abroge, à la même date, l'arrêté n° 24-212 du 19 juin 2024.

Article 4 – Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Jean Moulin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 8 janvier 2025

Le président de l'université Jean Moulin,



Gilles BONNET